

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 23 AVRIL 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 23 avril 2019, à 17 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Était aussi présent : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

---

Le greffier adjoint a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 5 avril 2019, vers 11 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE MARDI 23 AVRIL 2019 à 17 h 30, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

### Moment de recueillement

### **Points à traiter lors de la séance extraordinaire:**

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2019-146)
- 2° Adoption des règlements d'urbanisme numéros 621 à 625

### Période de questions – (règlements n<sup>os</sup> 2 et 59)

Clôture de la séance à \_\_\_\_\_

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville  
Ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2019

---

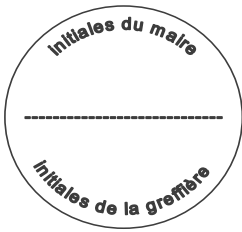
Maude-Andrée Pelletier  
Greffière

### **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en main propre le 8 avril 2019
Gilles Pagé	en main propre le 8 avril 2019
Françoise Hogue Plante	en main propre le 8 avril 2019
Mike Touzin	en main propre le 8 avril 2019
Alain Pichette	en main propre le 8 avril 2019
Sylvie Noël	en main propre le 8 avril 2019
Murielle Bergeron Milette	en main propre le 8 avril 2019

---



**2019-146**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du mardi 23 avril 2019 avec l'ajout du point suivant :

3<sup>o</sup> Adoption du règlement numéro 626 permis et certificats

---

**2019-147**

**ADOPTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉROS 621 À 625**

CONSIDÉRANT que les projets des règlements d'urbanisme portant les numéros 621 à 625 ont été adoptés et que toutes les étapes de publication et de consultation ont été respectées conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Gilles Pagé en vertu de la résolution 2019-113 à la séance ordinaire du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'une copie des règlements a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent les avoir lus;

CONSIDÉRANT qu'une copie des règlements a été déposée lors de la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a mentionné l'objet des règlements et leurs portées;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE les règlements d'urbanisme portant les numéros suivants soient adoptés :

- Numéro 621 : Règlement sur le plan d'urbanisme
- Numéro 622 : Règlement de zonage
- Numéro 623 : Règlement de lotissement
- Numéro 624 : Règlement de construction
- Numéro 625 : Règlement de conditions d'émission des permis de construction

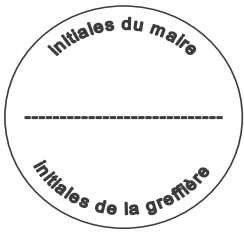
QUE les règlements d'urbanisme ont pour objet de réviser le plan d'urbanisme et de remplacer les règlements de zonage, lotissement, construction et conditions d'émission des permis de construction actuels de la Ville.

---

**2019-148**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 626 PERMIS ET CERTIFICATS**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Alain Pichette en vertu de la résolution 2019-114 à la séance ordinaire du 8 avril 2019 et qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance ordinaire par la résolution 2019-117;



CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été déposée lors de la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 626 de permis et certificats.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La présente séance est levée à 17 h 33.

---

YVON DESHAIES  
MAIRE

YVON DOUVILLE  
GREFFIER ADJOINT